



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2014

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Karine Abderrhamann, Georges Adryancyk-Perrier, Dominique Agniel, Lionel Beaufiles, Jean-Louis Bertrand, Florence Bouis, Coralie Damay, Patrick Dumas, Chantal Licari, Francette Maillet, Nathalie Mauchand, Georgette Mazon, Jacques Navarro, Esther Prada Allo, Valérie Remond, Josiane Supron, Patrick Talaron.

Étaient absents : Sylvain Cividino représenté par Georges Adryancyk-Perrier, Cyril Aubanel.

Secrétaire de séance : Francette Maillet.

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2014 à l'unanimité.
- Compte-rendu de la décision prise au titre de l'article L 2122-22 alinéa 4 concernant l'exécution des marchés publics : Attribution d'un marché de travaux à la société LAUTIER-MOUSSAC pour un montant de 19 302 € H.T. pour la rénovation de la route de la maison de retraite. 16 voix pour.

1 - Vente du Mas Quatre-Bras : Rectification des acquéreurs concernant l'achat du Mas, il s'agit de Monsieur Tein WAAS demeurant Coste du buis, Le vieux Buis, 30160 ROBIAC ROCHESSADOLE et de Madame Yolanda VAN DER HOOF épouse DE ROOY, le mas blanc à Robiac pour un montant de 220 000 € hors frais. Vote 17 voix pour et 1 abstention (Dumas).

2 - Périmètre du SMDE : adopté par 17 voix pour et une abstention (Beaufiles).

3 - Modification du PLU à Saint Ambroix : adopté à l'unanimité.

4 - Inondations : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des dégâts causés par les pluies importantes de septembre et d'octobre. Le pont conduisant à la maison de retraite a fait l'objet de restriction d'utilisation.

La signalisation nécessaire a été mise en place par les employés communaux.

Un dossier de catastrophe naturelle a été déposé auprès de services de la préfecture.

Ce sujet ne nécessite pas de vote.

5 - Tarification du service de l'eau et de l'assainissement :

Jean Louis Bertrand explique à partir de tableaux les propositions concernant l'évolution des barèmes de l'eau applicable à partir du 1 janvier 2015. Un courrier du conseil général du 18 mars 2013 incite les collectivités à intégrer dans leur tarification l'ensemble des charges inhérentes au service, notamment l'amortissement des installations.

Tarification de l'eau au 1 janvier 2015 : au m3

coût jusqu'à 60 m3 : 0,75 €

coût de plus de 60 à 120 m3 0,95 €

coût au delà de 120 m3 : 1,20 €

Taxes de solidarité au m3 : 0,03147

abonnement : 50,00 €

part location : 6,50 €
préservation ressource en eau : 0,09 €
Tarification de l'assainissement au 1 janvier 2015 : au m3 (tarifs hors taxe)
coût jusqu'à 60 m3 : 0,75 €
coût de plus de 60 à 120 m3 0,95 €
coût au delà de 120 m3 : 1,20.€
taxes par m3 sur pollution domestique 0,28€
modernisation des réseaux de collecte : 0,15 €
abonnement : 43,50 €
vote : adopté à l'unanimité

6 - Annulation de recettes d'eau : Il est procédé à l'annulation d'un montant de 1 785,95 € soit pour décès ou pour refacturation. Unanimité.

7 - Décision modificative n°2 - budget communal Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, par 15 voix pour 1 contre (BOUIS) et 2 abstentions (DUMAS, DAMAY) transfère 10 950 € du compte 6574 - subventions aux associations aux comptes du chapitre 011 - Charges à caractère général.

Questions diverses :

- paiement de la garderie : Florence Bouis demande si le paiement sera applicable dès le 3 novembre comme voté lors du conseil du 29 septembre. Georgette Mazon souligne la nécessité de repenser les barèmes au vu des informations données par le conducteur du minibus sur la durée de la garderie selon les enfants.
Cette application est donc reportée au 1 janvier 2015.

- les appels d'offres : Autre question de Florence Bouis concernant les appels d'offres à propos des artisans de la commune, comment sont ils informés des chantiers à réaliser? Le bureau municipal sera désormais vigilant à ce que les artisans de la commune soient informés selon leur domaine de compétence dans le cadre des appels d'offres.

La séance est levée à 19 h 45.

La secrétaire de séance,

Francette Maillet,

Abderrhamann Karine,

Jean Louis Bertrand,

Patrick Dumas,

Georgette Mazon,

Valérie RENOND

Dominique AGNIEL,

Florence Bouis,

Chantal Licari,

Jacques Navarro,

Le Maire,
Georges ADRYANCZYK-PERRIER

Lionel Beaufils,

Coralie Damay,

Nathalie Mauchand,

Esther Prada Allo,